



Liminaire CAPA promotion d'échelon du 13 janvier 2016

Avant de commencer la CGT educ'action vous souhaite une bonne et heureuse année 2016 combattive,

En ces temps de commémoration des attentats contre Charlie hebdo, la cgt réaffirme que c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression. Plus que jamais la CGT appelle les salarié-e-s à refuser les reculs sociaux et à se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la diminution du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales. Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et mobilisations programmées doivent avoir lieu. Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.

La CGT Educ'action constate qu'en cette rentrée 2015 la situation sociale et économique reste inquiétante et aucune mesure significative n'a encore été prise en direction des salarié-es ; pouvoir d'achat en berne, salaires bloqués, conditions de travail dégradées restent malheureusement dans le paysage. La CGT ne peut pas se satisfaire de la logique du Pacte d'Austérité avec ses déclinaisons et exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques qui se traduit dans la Fonction publique par le gel du point d'indice depuis 2010. En effet, avec 5 années consécutives de gel du point d'indice, les fonctionnaires ont perdu 14 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 ! Une vraie revalorisation du métier est nécessaire, et ce n'est pas ce qui était prévu dans les prétendues négociations salariales dans la fonction publique (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Ce protocole ne portait en aucun cas sur la valeur du point d'indice. Le renvoi des premières mesures concrètes à 2017 après 4 années supplémentaires d'austérité et la création d'un troisième grade là où un simple décret pour revaloriser le point d'indice suffisait, le prouvent... Cette refonte des grilles était prévue pour les adapter à

l'allongement des carrières passées de 37,5 à 42 annuités. Ce n'est donc pas un progrès ! La négociation ne pouvait se faire sur de telles bases. Malgré une opposition majoritaire des organisations syndicales CGT, FO et Solidaires, représentées au Conseil commun de la Fonction publique, le gouvernement a décidé de passer en force en maintenant sa proposition PPCR au mépris des règles édictées. Encore une fois le dialogue social de ce gouvernement est biaisé et il ne faut donc pas alors s'étonner du boycott par la CGT de la conférence prétendument sociale. Il n'est pas "plus commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord", il est plus courageux de s'opposer à des compromissions. Qu'il nous soit permis ici puisque l'on évoque le service public d'exprimer notre inquiétude sur la volonté de pérennisation d'un service public national d'éducation avec la tentative du gouvernement d'imposer par la force une réforme des collèges qui ne tient aucun compte des réalités du terrain et qui, hypocritement, veut faire croire qu'elle permettra d'aider les élèves en difficultés dans des classes toujours plus surchargées et avec un accompagnement personnalisé à 30 ! C'est d'ailleurs pour cela que nous appelons à la grève le 26 janvier contre la réforme du collège mais aussi pour une augmentation des salaires dans la fonction Publique !

Le seul espoir pour les enseignants de voir leur salaire augmenter est l'avancement d'échelon. Or cet avancement de carrière est soumis à l'arbitraire malgré un réel effort des corps d'inspecteurs que nous notons à travers les dates d'inspection des documents fournis. Nous ne pouvons malgré tout pas parler d'un véritable accompagnement dans la pratique pédagogique des enseignants tant ces visites sont espacées et n'ont pour but que l'avancement, par la force des choses, alors qu'un accompagnement beaucoup plus présent serait bénéfique pour tous.

C'est pourquoi, comme cela se fait dans d'autres académies, un dispositif de rattrapage des notes pédagogiques en cas de retard d'inspection serait fort judicieux ! Jusqu'au 7ème échelon : si la date d'inspection est antérieure à 3 ans, la note pédagogique est augmentée de 1 point. A partir du 8ème échelon : si la date d'inspection est antérieure à 5 ans, la note pédagogique est augmentée de 2 points.

Cependant, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute

mesure d'individualisation. Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quelque corps que ce soit. Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul. Par ailleurs la CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate de 400 euros soit 90 points d'indice pour tous les personnels.